

EXPERIMENTATION
MINISTERIELLE

PRESCRIPTION DES BIOSIMILAIRES

Augmenter la prescription des biosimilaires en établissements de santé pour trois groupes de médicaments via un nouveau mécanisme d'intéressement lorsque la prescription est exécutée en ville.



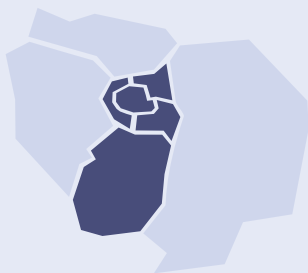
PORTEURS DU PROJET
DSS et DGOS

PARTENAIRES
CNAM et ARS

EXPERIMENTATEURS FRANCILIENS

Vague 1: Institut Mutualiste Montsouris, Centre Hospitalier Sud Francilien, APHP Pitié Salpêtrière, APHP Paris Nord Val de Seine, APHP Cochin, APHP Mondor

Vague 2: AP-HP (ensemble), Centre Hospitalier Sud Francilien, CH Montfermeil



75 91 92 93 94

Autres régions : BRE, OCC, NA, Nor, PDL, HDF, GE, BFC, CVL,
PACA, ARA



3 ans



24 K € (FISS)



[Site Ministère Biosimilaires](#)



France entière

59 établissements de santé



Publié au Journal officiel

les **17/08/2018, 25/02/2019,**
et **02/05/2021**



FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE
Intéressement à la prescription



ars-idf-art51@ars.sante.fr





MODÈLE ORGANISATIONNEL

Mots clés :
Ville-Hôpital, Pharmacie,
médicaments

L'expérimentation propose un **nouveau mécanisme d'intéressement pour encourager et valoriser la prescription de médicaments biosimilaires par les établissements de santé, lorsque la prescription est exécutée en ville.**

Elle concerne **trois groupes de médicaments récemment admis au remboursement**

- **Vague 1** : Deux groupes de médicaments biologiques ont été retenus :
 - **groupe ÉTANERCEPT**, de la classe des ANTI-TNF ALPHA,
 - **groupe INSULINE GLARGINE**
- **Vague 2** : groupe ADALIMUMAB

Il s'agit de tester l'intérêt d'un **dispositif prévoyant spécifiquement l'incitation des services hospitaliers prescripteurs à un plus grand recours aux médicaments biosimilaires**, à la différence d'autres incitations qui ont pu récemment être mis en place et qui prévoyaient seulement l'intéressement de l'établissement de santé. A travers cette incitation spécifique, il est espéré un développement de l'utilisation des médicaments biosimilaires, qui permettent, pour une efficacité comparable à celle du médicament biologique de référence, d'assurer une **plus grande diversité d'approvisionnement**

Obtenir une **augmentation rapide d'au moins 15 points du taux de prescription des médicaments biosimilaires** dans les établissements participant à l'expérimentation, par rapport à des établissements comparables n'y participant pas



MODÈLE FINANCIER

L'expérimentation permet de tester de nouvelles modalités d'incitation financière, à une **échelle infra-établissement.**

L'intéressement des participants à l'expérimentation correspond à **30% de l'écart de prix existant entre un médicament biosimilaire et son médicament biologique de référence.**

Le niveau de rémunération dépend de la proportion de patients suivant un traitement biosimilaire (par rapport aux traitements de référence correspondant), et du nombre total de patients suivis par le ou les services hospitaliers prescripteurs pour la classe de médicament considérée (ex. Vague 1 : rémunération 2018 = volume × rémunération marginale × taux de recours avec une rémunération marginale pour etanercept de 45,00 € et insuline glargine de 2,63€).



MISE EN ŒUVRE DE L'EXPÉRIMENTATION

Lancement de l'expérimentation le **01/10/2018** –
Fin de l'expérimentation le **01/10/2021**
pour les 2 vagues